



Date : le 10 juillet 2020

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 A 20H30

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

L'an deux mille vingt

et le **Vendredi 10 Juillet à vingt heures trente**

le Conseil Municipal de la Commune de GAUJAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Maria SEUBE.

**Présents(e)s** : SEUBE Maria, MALKOWSKI Robert, AYRAL Mélanie, BELANGERE Ulric, COTONNEC Roselyne, CARMINATI Martial, BIANCO Josiane, LADET Christian, DUCHER Catherine, EISELE Michel, PLACE Corinne, CANNAUD Dominique, PICAL Bernard.

**Absent (e-s-es) excusé (e-s-es)** : DOUALLA EBONGUE Corinne donne pouvoir à SEUBE Maria, COSTE Nathalie donne pouvoir à AYRAL Mélanie.  
PICAL Bernard donne procuration à DUCHER Catherine à partir de la 3<sup>ème</sup> question.

**Est élue secrétaire de séance** : DUCHER Catherine

\*\*\*\*\*

### 1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2020

Le compte rendu et les délibérations du conseil municipal du 24 juin 2020 sont adoptés à l'unanimité après modification sur le compte-rendu du point « Garderie » de la question 6 comme suit :

- Garderie **1 €/heure**
    - Correspondant à une heure de garderie matin ou soir, vendu par carnet de 10 tickets ou à l'unité sur le portail famille
- Décision à la majorité pour 1 € au lieu de 1.20 € :**
- POUR** : Mme PLACE, M PICAL Mme COTONNEC, Mme BIANCO, M CANNAUD, M EISELE, M BELANGERE, M CARMINATI, M MALKOWSKI et Mme SEUBE.
- CONTRE** : Mme BIANCO.
- ABSTENTION** : M LADET, Mme DOUALLA EBONGUE, Mme AYRAL et Mme COSTE.

### 2. Elections des délégués et suppléants aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour pour élire les délégués titulaires et les délégués suppléants aux élections sénatoriales.

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTA2015957J du 30 Juin 2020 transmise par courriel le Mercredi 01 Juillet 2020,

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Après appel à candidatures :

- PLACE Corinne
- CARMINATI Martial
- DUCHER Catherine
- PICAL Bernard
- COTONNEC Roselyne
- MALKOWSKI Robert

se portent candidats pour être **délégués titulaires et délégués suppléants** sous la liste Ensemble, Servir, Gaujac.

Nombre de bulletins dans l'urne : **15**

Nombre de bulletins blancs ou nuls : **0**

Nombre de suffrage exprimés : **15**

- Mme PLACE Corinne 15 voix
- M. CARMINATI Martial 15 voix
- Mme DUCHER Catherine 15 voix
- M. PICAL Bernard 15 voix
- Mme COTONNEC Roselyne 15 voix
- M. MALKOWSKI Robert 15 voix

Les délégués ou délégués supplémentaires et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux.

Mme PLACE Corinne, M. CARMINATI Martial, Mme DUCHER Catherine **ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus, à bulletins secrets, délégués titulaires pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020.**

M. PICAL Bernard, Mme COTONNEC Roselyne, M. MALKOWSKI Robert **15 ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus, à bulletins secrets, délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020.**

Départ de M. PICAL Bernard à 21h20. Donne procuration à Mme DUCHER Catherine

### **3. Désignation du Correspondant de la commune auprès du CAUE du Gard**

**Vu** la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

**Vu** le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement mentionnés au titre II de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture,

**Vu** le courrier en date du 18 janvier 2018 de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, Madame Maryse Giannaccini ;

**Considérant** que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages ;

**Considérant** que la loi a confié aux Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques ;

**Considérant** la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

1. Le correspondant communal sera amené, s'il le souhaite, à participer à notre assemblée générale consultative, espace de rencontres et d'expression libre entre élus et représentants associatifs (4-5 réunions annuelles environ).
2. Le correspondant sera convié à nos manifestations de sensibilisation à l'intention des maîtres d'ouvrages publics, techniciens et professionnels de l'aménagement proposées dans l'objectif d'accroître le degré d'exigence qualitative en ce domaine (ateliers de territoire...).
3. Le correspondant sera invité à nos actions culturelles et destinataire d'une information en lien avec les problématiques actuelles d'aménagement,

environnementales, de protection et de valorisation du patrimoine, et plus généralement concernant la transition écologique.

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

La durée du mandat est de trois ans.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité désigne** M. Dominique CANNAUD en qualité de correspondant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard

#### **4. Nomination délégué CNAS**

Madame le Maire rappelle que la Mairie de Gaujac adhère au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales dont les délégués sont renouvelés au lendemain des élections municipales.

Le délégué local des agents est le représentant de la structure adhérente auprès du CNAS.

Son rôle est présenté dans la fiche « les délégués locaux » ainsi que dans la charte de l'action sociale communiquées à l'adhérent.

Conformément à l'engagement pris au moment de l'adhésion au CNAS, Madame le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur la désignation du délégué local des agents.

Elle rappelle les dispositions de l'article 24-1-2 du Règlement de Fonctionnement du CNAS :

- L'adhérent organise la représentation du collège des agents parmi la liste des bénéficiaires. Il est admis qu'un bénéficiaire employé par plusieurs collectivités ou établissements publics qui comptent moins de 5 agents puisse être le délégué agent de ces collectivités ou établissements.

Lorsque le délégué local cesse d'être bénéficiaire des prestations du CNAS pour quelque motif que ce soit, il est procédé à la désignation d'un nouveau délégué local dans les mêmes formes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner** Mme CLAVAUD Caroline dont la fonction au sein de la Mairie de Gaujac est la suivante : Adjoint administratif, en qualité de **déléguée CNAS représentant les agents** et de dire que la présente délibération sera affichée sur le tableau du personnel.

#### **5. Constitution de la commission municipale CCAS**

Vu les élections municipales du 15 mars 2020 et l'installation du conseil municipal en date du 26 mai 2020,

Vu la délibération n° 10/2020 créant les commissions municipales,

Conformément à l'article **L 2121-22 du CGCT**, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la création de la commission municipale CCAS.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

**Après avoir ouï l'exposé du Maire, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité et approuve** la création de la Commission Municipale CCAS.

- Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article **L2121-21 du CGCT**, le Conseil Municipal, ayant décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein de la commission municipale CCAS :

- Josiane BIANCO
- Mélanie AYRAL
- Corinne PLACE
- Catherine DUCHER
- Roselyne COTONNEC
- Michel EISELE
- Dominique CANNAUD
- Martial CARMINATI

## 6. Questions diverses

- Mme le Maire informe la tenue d'un conseil municipal rapide le 20/07/20 à 18h30 salle des fêtes pour une seule question.
- Un devis a été fait pour modifier le schéma de distribution d'eau au niveau du stade (perte d'eau, fuite). Celui-ci sera dissocier des bâtiments communaux.
- Concernant le campanile, Mme le Maire informe qu'il n'y aura aucun financement ni aucune subvention. Le coût total sera uniquement à la charge de la mairie.
- Mme le Maire informe que la Région a attribué une subvention à hauteur de 20 400 € pour la réhabilitation du terrain de sport communal. La commission se réunira en septembre pour faire le point sur ce dossier et programmer ces travaux sur le budget 2021.
- M CARMINATI propose de mettre 2 caméras pour le dépôt des incivilités au niveau du stade. Une aide est possible pour cette réalisation. Ce dossier est à l'étude.
- M CARMINATI informe le conseil de la composition de l'exécutif du SIVU « Maison de l'eau » :
  - **Président** : M ROCHE
  - **1<sup>ère</sup> Vice-présidente** : Mme NICOLLE
  - **2<sup>ème</sup> Vice-président** : M CARMINATI
  - **3<sup>ème</sup> Vice-président** : M. AGNEL

La séance est levée à 23H00

**La Secrétaire**  
**Catherine DUCHER**



**Le Maire**  
**Maria SEUBE**

